

RÈGLE 10: L'ENGAGEMENT

10:1 Au début du match, **l'engagement** est exécuté par l'équipe qui gagne le **tirage au sort** et a choisi de commencer la partie avec le ballon en sa possession.

L'équipe adverse a le droit de choisir son camp. Inversement, si l'équipe qui gagne le tirage au sort préfère choisir son camp, c'est l'équipe adverse qui procède à l'engagement.

Les équipes changent de camp pour la seconde mi-temps du match. L'engagement du début de la seconde mi-temps revient à l'équipe qui ne l'avait pas au début du match.

Un nouveau tirage au sort sera effectué avant chaque période de prolongation. Toutes les dispositions de la présente règle (**10:1**) s'appliquent également aux prolongations.

10:2 Après chaque but, le match reprend avec un **engagement** exécuté par l'équipe qui a encaissé le but (excepté Règle **9:2**, 2ème paragraphe).

REGLE 10: L'ENGAGEMENT

10:3 L'engagement est exécuté depuis le centre de l'aire de jeu (avec une tolérance de 1,5 mètres de chaque côté) dans n'importe quelle direction et doit s'effectuer dans les 3 secondes qui suivent le coup de sifflet d'engagement (**13:1a, 15:7**, 3^{ème} paragraphe). Le joueur exécutant l'engagement doit se trouver au moins avec un pied sur la ligne médiane, l'autre pied sur ou derrière cette ligne (15:6) et de garder cette position jusqu'à ce que le ballon ait quitté sa main (**13:1a, 15:7**, 3^{ème} paragraphe voir interprétation n 5).

Les coéquipiers du porteur du ballon ne peuvent pas dépasser la ligne médiane avant le coup de sifflet (**15:6**).

10:4 Lors de l'engagement au début de chaque mi-temps (et d'éventuelles prolongations), tous les joueurs doivent se trouver dans leur moitié de l'aire de jeu respective.

Lors de l'engagement après un but, les adversaires peuvent toutefois se trouver dans les deux moitiés de l'aire de jeu.

Dans les deux cas cependant, les adversaires ne peuvent pas s'approcher à moins de 3 mètres du joueur exécutant l'engagement (**15:4, 15:9, 8:7c**).